

SEANCE DU 1er JUIN 2016

DÉCISION N° 2016 / 14/ CONSULTATION / 1

Document d'information des électeurs de la Loire-Atlantique sur le projet de transfert
de l'aéroport Nantes Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L123-26,
- vu le décret N°2006-503 du 23 avril 2016 relatif à la consultation des électeurs des communes de Loire-Atlantique sur le projet de transfert de l'aéroport Nantes Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes,
- vu le projet de document d'information élaboré par le groupe de travail composé de membres de la Commission,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique

La Commission approuve le document d'information des électeurs de la Loire-Atlantique sur le projet de transfert de l'aéroport Nantes Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes, annexé à la présente décision.

Ce document sera mis à disposition des électeurs par voie électronique sur un site dédié à l'adresse <http://nddl-debatpublic.fr/>

Le Président



Christian LEYRIT